

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
09 mars 2020

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 30 avril 2020*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 09 mars 2020 à 11h00 dans la salle du Conseil, Présidence, 40, rue de Rennes, 49035 Angers, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Présent
BARICHARD Vincent	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Présente jusqu'à 11h00 puis donne procuration à Philippe ALLAIN
CANEVET David	Présent
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Présent, départ à 12h15
EL BICHR M'Barka	Présente, départ à 12h05
GRATTON Emmanuel	Présent
INGUSCIO Gabrielle	Excusée, donne procuration à Christian ROBLÉDO
JUSSIEN Christelle	Présente
LAGARCE Frédéric	Excusé, donne procuration à Pierre-Marie ROY
LANDÈS Claudine	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Présente
MALLEGOL Patricia	Excusée
MANN Etienne	Présent
MARTINEZ Carmen	Présente
MATHIEU Elisabeth	Présente
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laetitia	Présente
RAMOND-ROQUIN Aline	Présente, arrivée à 11h30
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Présent
SÉJOURNÉ Bruno	Présent
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée

Membres à titre consultatif présents :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, économie et gestion
EVEN Florence, Directrice générale adjointe

Personnes invitées par le Président :

ROUEZ Alexa, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales
ESTÈVE Laurence, Directrice des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles
GIRAULT Bénédicte, Directrice-adjointe de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales
Adrien FAUCON, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation à la DRIED

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
2. Affaires générales et statutaires	2
2.1 Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la Commission de la recherche	2
2.2 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel	2
sur proposition du Président.....	2
2.3 Élection du Vice-Président en charge de la Commission de la recherche.....	3
2.4 Election des membres du Bureau de la Commission de la recherche	3
2.5 Présentation des invités permanents à la Commission de la recherche	5
2.6 Élection des membres de la Commission permanente du numérique	5
2.7 Élection des membres à la Commission Vie Établissement	7
2.8 Élection des membres à la Commission des relations internationales	8
2.9 Appel à candidatures pour les élections au Comité d'éthique de la recherche	9
2.1 0 Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement	10
3. Questions diverses	11
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 09 mars 2020	13

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 11h05. A l'ouverture de la séance du 09 mars 2020, 33 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 31 membres présents, 2 procurations).

1. Informations générales

M. ROBLÉDO annonce qu'il s'agit de la première Commission de la recherche de la mandature, au cours de laquelle seront élus plusieurs membres des différentes commissions permanentes de l'Université d'Angers, ce pourquoi un matériel électoral a été remis aux membres.

M. ROBLÉDO félicite tout d'abord les membres de la Commission de la recherche pour leur élection ainsi que leur implication dans le bon fonctionnement de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO annonce ensuite la disparition M. Jean-Michel MATZ, qui a siégé au Conseil scientifique et invite les membres de la Commission de la recherche à lui rendre hommage en observant une minute de silence.

M. ROBLÉDO expose les mesures prises à l'Université d'Angers concernant la gestion de la crise du coronavirus. Il rappelle que la communauté universitaire a été informée régulièrement depuis une semaine, même si certaines annonces ont pu être rapidement contredites par l'évolution de l'épidémie.

M. ROBLÉDO rappelle la préconisation relative à la sensibilisation nécessaire aux gestes barrières en phase 2 du dispositif, afin d'éviter une diffusion trop rapide du virus et indique que l'ensemble des matériels de lavage sont fournis en quantité suffisante pour y répondre à l'échelle de l'établissement.

M. ROBLÉDO rappelle également que les mobilités concernant les zones à risques ont été suspendues et que le passage en stade 2 préconise aujourd'hui de ne pas autoriser les déplacements hors Europe et vers les zones à risque, pour le personnel ainsi que les étudiants, sauf en cas d'impérieuse nécessité.

Il précise que compte tenu de la difficulté d'évaluer cette notion "d'impérieuse nécessité" il a été décidé à l'Université d'Angers de n'autoriser aucun déplacement tant que la préconisation ne sera pas levée.

M. ROBLÉDO poursuit en indiquant qu'il est prévu une remontée deux fois par jour des situations identifiées - cas suspects et avérés - à l'échelle de l'établissement, que ce soit pour le personnel et les étudiants. Il ajoute que depuis une semaine sont à l'étude le déploiement de dispositifs déjà expérimentés permettant la continuité pédagogique dans l'hypothèse où des préconisations plus contraignantes interviendraient.

M. ROBLÉDO expose également la nécessité de mettre en place un processus de continuité d'activité si l'établissement devait être amené à fonctionner en mode dégradé, permettant d'identifier les personnes et les services devant être mobilisés et joignables.

M. ROBLÉDO invite les membres de la Commission de la recherche à la vigilance concernant les informations collectives devant parvenir ultérieurement et à interroger la gouvernance si des interrogations subsistent afin que toute ambiguïté puisse être levée.

M. ROBLÉDO précise, notamment, que la situation de certaines unités mixtes de recherche fera l'objet d'un règlement adapté. IL ajoute qu'il veillera à ce que la position de l'Université d'Angers soit en concordance avec celle de l'EPST de tutelle de ces unités, afin d'éviter des disparités de traitement entre collègues.

2. Affaires générales et statutaires

2.1 Présentation de 3 personnalités extérieures membres de la Commission de la recherche

M. ROBLÉDO explique que les statuts de l'Université d'Angers prévoient la présence dans les instances de représentants des organismes de recherche, ainsi que les activités économiques.

Il indique que la représentation d'ANGERS TECHNOPOLE pour les activités économiques était précédemment assurée par son Directeur, et que pour la nouvelle mandature c'est Mme POINT qui assurera cette représentation à la Commission de la recherche.

M. ROBLÉDO indique que la représentation des grands services publics est assurée par l'INSERM et le CNRS, qui sont les établissements publics scientifiques et technologiques avec lesquels l'Université d'Angers est partenaire.

La Commission de la recherche est informée que Mme INGUSCIO est la représentante désignée par le CNRS.

La Commission de la recherche est informée que M. DELALEU est proposé comme le représentant désigné par l'INSERM.

2.2 Élection d'une personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du Président

M. ROBLÉDO annonce que M. FOUCHER, directeur de recherche INRAE, est proposé pour siéger à la Commission de la recherche et que cette proposition doit recueillir l'aval de la Commission de la recherche dans le cadre d'un vote.

M. ROBLÉDO invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection de la personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du Président.

A l'issue du scrutin, **Monsieur Fabrice FOUCHER** est élu en qualité de personnalité extérieure désignée à titre personnel sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 32 voix pour.

2.3 Élection du Vice-Président en charge de la Commission de la recherche

M. ROBLÉDO propose M. SIMONEAU au poste de Vice-président recherche et l'invite à se présenter devant les membres de la Commission de la recherche.

M. SIMONEAU expose qu'il est enseignant-chercheur en microbiologie à l'Université d'Angers depuis 1990. Il précise qu'il a été directeur-adjoint de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) de pathologie végétale jusqu'en 2012, puis directeur-adjoint de l'UMR à l'Institut de Recherche en Horticulture et Semences (IRHS) de 2012 à 2019.

M. SIMONEAU poursuit en indiquant qu'il a été directeur de la Structure Fédérative de Recherche (SFR) Qualité et Santé du Végétal de 2008 à 2016, puis vice-président recherche de l'Université d'Angers de 2016 à février 2020.

M. SIMONEAU remercie M. ROBLÉDO pour la confiance qu'il lui renouvelle en lui proposant de poursuivre sa mission de Vice-président recherche.

M. ROBLÉDO remercie M. SIMONEAU et invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection du Vice-président recherche en utilisant le bulletin avec la proposition de M. SIMONEAU.

M. SIMONEAU demande si les modalités de vote permettent de voter blanc.

M. ROBLÉDO précise que l'absence de croix sur le bulletin est un vote blanc et que l'absence de bulletin mis dans l'urne est une abstention.

Monsieur Philippe SIMONEAU est élu Vice-Président en charge de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 30 voix pour et 2 abstentions.

M. SIMONEAU remercie les membres de la Commission de la recherche.

2.4 Election des membres du Bureau de la Commission de la recherche

M. ROBLÉDO détaille la composition du Bureau de la Commission de la recherche (cf. diaporama de séance).

Il précise que le règlement intérieur de l'Université d'Angers sera prochainement révisé, afin d'inclure dans le Bureau le/la vice-président.e des relations internationales, ainsi que le/la directeur.rice du Collège Doctoral.

M. ROBLÉDO expose le rôle du Bureau de la Commission de la recherche (cf. diaporama de séance).

Il précise le calendrier des réunions du Bureau pour le prochain semestre. (cf. diaporama de séance).

M. ROBLÉDO explique que la proposition du Bureau tient compte d'un équilibre hommes-femmes, ainsi que d'un équilibre Professeurs des Universités et Maîtres de Conférences, différentes missions du Bureau les concernant également.

M. ROBLÉDO annonce la proposition des membres du Bureau, par pôles (cf. diaporama de séance).

M. ROBLÉDO précise qu'il y a deux Maîtres de Conférences et trois Professeurs des Universités, ainsi que deux femmes et trois hommes.

M. ROBLÉDO invite les candidats à se présenter devant les membres de la Commission de la recherche.

Mme PERCHEPIED expose qu'elle est enseignante-chercheuse à l'IUT d'Angers et effectue ses recherches à l'IRHS, où elle travaille sur la génétique de la résistance du pommier aux différentes maladies et ravageurs.

M. CANEVET expose qu'il est Maître de conférences dans l'unité de recherche MOLTECH-Anjou, dans le pôle matériaux, où il travaille sur les concepts de chimie supra-moléculaire. M. CANEVET ajoute qu'il était élu de la commission recherche lors du dernier mandat.

M. ROY expose qu'il est médecin et enseignant-chercheur dans le pôle santé, après un parcours de clinicien. Il indique qu'il est membre de MITOVASC, qui effectue les liens entre la recherche fondamentale et la recherche clinique concernant les maladies des mitochondries, du cœur et des vaisseaux, où il est plus particulièrement investi dans la recherche clinique.

Mme JUSSIEN expose qu'elle est enseignante à l'IUT d'Angers et chercheuse dans le Laboratoire Angevin de Recherche en Ingénierie des Systèmes (LARIS), où elle travaille sur des problématiques d'optimisation de production et logistique.

M. DENECHÈRE expose qu'il est Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers depuis 1995 et travaille sur les enfants dans les relations internationales en étant responsable du programme interdisciplinaire EnJeu[x].

M. ROBLÉDO invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection des membres du Bureau de la Commission de la recherche.

A l'issue du scrutin, Monsieur David CANEVET est élu membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 31 voix pour et 2 abstentions (un membre est arrivé en cours de séance).

Monsieur Yves DENECHERE est élu membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 32 voix pour et 1 abstention.

Madame Christelle JUSSIEN est élue membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 31 voix pour et 2 abstentions.

Madame Laure PERCHEPIED est élue membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 32 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Pierre-Marie ROY est élu membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 33 voix pour.

2.5 Présentation des invités permanents à la Commission de la recherche

M. ROBLÉDO expose la liste des invités permanents de la Commission de la recherche (cf. diaporama de séance).

Il rappelle que les statuts et règlements intérieurs de l'Université d'Angers seront revus afin de prendre en compte les nouveaux intitulés des fonctions des vice-présidents.es..

M. ROBLÉDO précise qu'une représentation du CHU d'ANGERS a été ajoutée, en raison de l'importance du partenariat avec cet établissement.

2.6 Élection des membres de la Commission permanente du numérique

En préambule de l'élection des membres aux différentes commissions permanentes, M. ROBLÉDO indique que plusieurs représentants de la Commission de la recherche sont à élire lors de cette séance pour siéger dans différentes commissions permanentes de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO rappelle ensuite le rôle de la Commission permanente du numérique (cf. diaporama de séance).

M. ROBLÉDO mentionne les trois candidatures reçues (cf. diaporama de séance) et rappelle qu'il y a un représentant à élire.

M. ROY demande si les candidats peuvent se présenter.

M. BARICHARD expose qu'il est maître de conférences en informatique à l'UFR Sciences et responsable du Master du département informatique.

M. BARICHARD explique qu'il est intéressant pour lui de siéger à la Commission permanente du numérique, qui est en lien avec la formation dont il est responsable et ses recherches.

Mme EL BICHR expose qu'elle est doctorante en 1^{ère} année en géographie sociale et qu'Anaïs GOT, sa suppléante, présente également sa candidature.

Mme EL BICHR précise qu'elles considèrent toutes deux intéressant de siéger à la Commission permanente du numérique.

M. ROBLÉDO prend note que M. DAUCÉ indique avoir également présenté sa candidature.

M. ROBLÉDO demande à M. DAUCÉ s'il a adressé sa candidature avant la date limite du 04 mars 2020.

M. DAUCÉ confirme qu'il a adressé sa candidature dans le délai avec le formulaire électronique, après avoir obtenu des renseignements par téléphone.

La candidature de M. DAUCÉ n'ayant pas été réceptionnée techniquement, M. ROBLÉDO propose aux membres de la Commission de la recherche d'accepter en séance la candidature de M. DAUCÉ à la Commission permanente du numérique.

En l'absence d'opposition, la candidature de M. DAUCÉ est acceptée et sera ajoutée sur les bulletins de vote par les membres souhaitant voter pour lui.

M. DAUCÉ expose qu'il est Maître de conférence à l'IAE-Angers et co-responsable du Master II en marketing digital de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection du représentant de la Commission de la recherche à la Commission permanente du numérique.

M. SIMONEAU rappelle qu'il y a un siège à pourvoir.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Commission Permanente du Numérique		
1 siège de représentant.e de la Commission de la recherche, tous collègues confondus	BARICHARD Vincent	Elu à la majorité avec 21 voix pour
	DAUCÉ Bruno	9 votes pour
	EL BICHR M'Barka	3 votes pour

M. ROBLÉDO félicite M. BARICHARD pour son élection.

2.7 Élection des membres à la Commission Vie Établissement

M. ROBLÉDO indique que deux sièges sont à pourvoir dans cette commission puis expose son rôle (cf. diaporama de séance).

M. ROBLÉDO précise que la Commission Vie Etablissement propose notamment la programmation des actions financées par le produit de la Contribution Vie Etudiante et des Campus (CVEC), qui est une mission qui n'existait pas lors de la mise en place de cette commission.

M. ROBLÉDO précise que les deux candidatures reçues concernent le collège des étudiants.es et qu'il n'y a pas eu de candidature pour le collège des enseignants.es-chercheurs.es.

M. ROBLÉDO fait un appel à candidature en séance pour avoir un représentant des enseignants.es-chercheurs.es..

Mme LANDÈS accepte de se porter candidate et expose qu'elle est Professeur en bio-informatique à l'Université d'Angers et effectue sa recherche à l'IRHS, où elle travaille sur la génomique, la génétique et l'épigénétique du pommier ainsi que du rosier.

M. ROBLÉDO précise que les candidatures en séance sont recevables dès lors qu'aucune candidature n'a été déposée préalablement au scrutin.

M. ROBLÉDO rappelle ensuite qu'une candidature a été reçue pour le collège des étudiants et indique que le représentant de ce collège est élu uniquement par les membres du collège.

Mme EL BICHR indique qu'elle et Mme GOT sont les deux seules étudiantes élues à la Commission de la recherche à ce jour et qu'elles sont donc candidates, comme titulaires et suppléantes.

M. ROBLÉDO invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection des représentants de la Commission Vie Etablissement, en ajoutant le nom de Mme LANDÈS sur le bulletin vierge concernant le collège des enseignants.es-chercheurs.es..

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Commission Vie établissement		
1 siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es de la Commission de la recherche	LANDÈS Claudine	Elue à l'unanimité par les collèges A, B et C avec 27 voix pour
1 siège de représentant.e des usagers de la Commission de la recherche	EL BICHR M'Barka	Elue à l'unanimité par le collège des usagers avec 1 voix pour

M. ROBLÉDO félicite Mme LANDÈS et Mme EL BICHR pour leur élection.

Il est demandé pour quelle raison le personnel BIATSS n'a pas voté pour l'élection des représentants à la Commission Vie Etablissement.

M. ROBLÉDO rappelle que les élections à cette commission s'effectuent par et parmi chaque collègue et qu'il n'est pas prévu de représentant des personnels BIATSS à cette commission.

2.8 Élection des membres à la Commission des relations internationales

M. ROBLEDO rappelle que deux sièges de représentants.es des enseignants.es ou chercheurs.es ou enseignants.es-chercheurs.es sont à pouvoir et indique qu'une seule candidature a été reçue.

M. DAUCÉ fait acte de candidature en séance.

M. ROBLEDO précise que l'ensemble des membres de la Commission de la recherche est appelé à se prononcer pour cette élection.

M. ROBLÉDO demande à M. ROY s'il dispose d'indications concernant la candidature de M. LAGARCE, qui n'est pas présent.

M. ROY précise que M. LAGARCE est investi sur les échanges internationaux et très motivé pour participer à cette commission.

M. ROBLÉDO invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection des représentants à la Commission des relations internationales.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Commission des Relations Internationales		
2 sièges de représentants.es des enseignants.es ou chercheurs.es ou enseignants.es-chercheurs.es de la Commission de la Recherche	DAUCÉ Bruno	Elu à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions
	LAGARCE Frédéric	Elu à la majorité avec 27 voix pour et 6 abstentions

M. ROBLÉDO félicite M. DAUCÉ et M. LAGARCE pour leur élection à la Commission des relations internationales.

2.9 Appel à candidatures pour les élections au Comité d'éthique de la recherche

M. ROBLÉDO rappelle en préambule des deux appels à candidatures qu'ils concernent l'ensemble de la communauté universitaire mais sont lancés par la Commission de la recherche.

M. SIMONEAU précise que tout personnel peut être candidat au Comité d'Éthique de la Recherche et que la validation des candidatures interviendra en Commission de la recherche.

M. SIMONEAU expose le rôle du Comité d'Éthique de la recherche, qui a été créé au cours du mandat précédent parallèlement à la mise en œuvre de la loi Jardé.

M. SIMONEAU rappelle que la loi Jardé a pour objectif de protéger les personnes humaines dans le cadre des projets de recherche interventionnelle, mais ne concerne pas les projets de recherche non interventionnelle.

M. SIMONEAU explique également qu'un avis d'un comité d'éthique est fréquemment demandé par les financeurs ainsi que par les éditeurs lors de la publication des résultats de la recherche.

M. SIMONEAU indique que le Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université d'Angers a été créé en 2017 afin de répondre à ce double enjeu et expose ses missions (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU détaille la composition du Comité d'Éthique de la Recherche :

- le/la vice-président.e recherche ;
- le/la vice-président.e formation et vie universitaire ;
- le/la vice-président.e délégué.e à la valorisation ;
- 3 représentants.es des SFR et pôles de recherche désignés.es par le bureau de la Commission de la recherche ;
- le/la référent.e intégrité scientifique ;
- 3 enseignants.es chercheurs.es ou chercheurs.es élus.es par la Commission de la recherche représentant autant que possible les domaines de recherche développés au sein de l'UA ;
- 1 doctorant.e élu.e par la Commission de la recherche.

M. SIMONEAU précise que les 3 représentants.es des SFR et pôles de recherche désignés.es par le Bureau de la Commission de la recherche ne sont pas nécessairement membres du Bureau et que l'ensemble des désignations est validé par la Commission de la recherche.

M. SIMONEAU rappelle que l'appel à candidature lancé lors de cette séance vise à pourvoir 3 sièges pour les enseignants.es chercheurs.es ou chercheurs.es et 1 siège pour les doctorants.es.

M. SIMONEAU précise que les candidatures peuvent être reçues jusqu'au 26 mars 2020, l'élection ayant lieu lors de la Commission de la recherche du 31 mars 2020.

M. SIMONEAU insiste sur l'importance de cet appel à candidature, le Comité d'Éthique de la recherche ne pouvant plus se réunir en l'absence du renouvellement de ses membres, or plusieurs projet attendent un avis.

M. SIMONEAU précise qu'il s'agit toutefois d'un avis consultatif et que les travaux de recherche peuvent s'engager en attendant qu'il puisse être émis, même s'il est préférable qu'il soit préalablement recueilli.

Il est demandé si un enseignant associé peut candidater.

M. ROBLÉDO répond que toutes les personnes avec le statut des enseignants-chercheurs peuvent candidater.

M. SIMONEAU ajoute qu'une représentativité des pôles de recherche les plus concernés par les projets de recherche sollicitant l'avis du Comité d'Éthique est recherchée, notamment concernant les pôles santé, sciences humaines et sociales ainsi que math-STIC.

M. SIMONEAU précise que les candidats.es enseignants.es-chercheurs.es doivent être personnels de l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ ajoute que plusieurs enseignants.es-associés.es ne sont pas personnels de l'Université d'Angers.

2.10 Appel à candidatures pour les élections aux sections disciplinaires de l'établissement

M. ROBLÉDO rappelle qu'il existe une section disciplinaire compétente pour les enseignants.es-chercheurs.es et une section disciplinaire compétente pour les usagers.

Il indique qu'il est difficile de constituer ces commissions à chaque mandature, qui sont pourtant particulièrement importantes car elles représentent le pouvoir de justice de l'établissement.

M. ROBLEDO ajoute qu'il est essentiel que l'Université d'Angers exerce cette prérogative qui lui est attribuée, sous peine de la voir exercer par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), organisme extérieur à l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO précise que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers se réunit beaucoup plus fréquemment que celle compétente à l'égard des enseignants.es-chercheurs.es.

M. ROBLÉDO expose les sièges à pourvoir et modalités de candidature pour chaque section disciplinaire (cf. diaporama de séance).

Il invite les membres de la Commission de la recherche à relayer autant que possible ces appels à candidatures.

3. Questions diverses

M. CANEVET demande que le service ayant organisé les élections en séance soit présenté.

M. ROBLÉDO indique que c'est la Direction des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles (DAGJI) qui a organisé les élections aux conseils centraux ainsi que les votes aux commissions permanentes intervenant lors de ces conseils, et invite Mme ESTÈVE, sa Directrice, à présenter les agents de son service.

Mme ESTÈVE présente M. BONNEFOY, Responsable de la cellule institutionnelle, ainsi que Mme LUCAS et Mme PRUDOMME, gestionnaires d'instances.

M. ROBLÉDO remercie les personnels de la DAGJI pour le travail accompli.

Mme MOJTAHID demande des précisions sur le rôle de la section disciplinaire ainsi que les types de décisions qui peuvent intervenir.

M. ROBLÉDO indique que l'échelle des sanctions est graduée et que tout manquement au règlement intérieur de l'Université d'Angers peut donner lieu au prononcé d'une sanction disciplinaire.

Il précise que la très grande majorité des saisines concerne des fraudes à l'examen, mais que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers peut également être saisie pour des comportements inadaptés à l'éthique ou aux valeurs de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO précise que la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.es-chercheurs.es peut être saisie pour un manquement à l'intégrité scientifique ou également un comportement déplacé.

Il indique que les sanctions vont du blâme à l'exclusion définitive pour les usagers, ainsi que blâme à la mise à pied pour les personnels, l'exclusion définitive d'un personnel n'étant pas du ressort de l'Université d'Angers.

Il précise que le CNESER examine toutes les décisions prises par les deux sections disciplinaires, il les confirme ou les infirme.

M. MANN se présente et indique qu'il est élu pour la première fois.

M. MANN propose que des exposés des travaux des différents domaines de recherche soient régulièrement présentés lors des séances de la Commission de la recherche.

M. MANN précise qu'il serait souhaitable de connaître les autres domaines de recherche, ainsi que les sujets pertinents, par exemple en santé ou en lettres.

M. SIMONEAU répond qu'il est régulièrement prévu lors des séances de la Commission de la recherche une information scientifique, portant sur la présentation d'un projet compétitif et de ses résultats, ou ayant obtenu une aide financière de l'Université d'Angers dans le cadre d'un appel à projet interne.

M. SIMONEAU propose de recourir à des présentations plus systématiquement, dès lors que l'ordre du jour le permettra.

M. SIMONEAU invite également les membres de la Commission de la recherche à faire part de leurs propositions d'amélioration et d'évolution.

Mme LONG suggère l'établissement d'un trombinoscope pour que les nouveaux élus puissent se connaître.

M. SIMONEAU répond qu'il est prévu dans les sacs distribués aux nouveaux élus une fiche d'autorisation de droit à l'image, qui permettra en fonction des retours, d'établir un trombinoscope.

M. ROBLÉDO propose que lors de la prochaine séance de la Commission de la recherche chaque élu puisse se présenter.

En l'absence d'autres questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25

Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

Signé

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 09 mars 2020